



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte-rendu**  
**Séance du 19 septembre 2019**

Convocation du 12 septembre 2019

En Exercice : 9                              L'An Deux Mil dix-neuf,  
Présents : 5                                Le dix-neuf septembre à vingt heures et trente minutes  
Votants : 7

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard KERMOAL, Maire.

**Présents** : MM. & MMES Bernard KERMOAL, Maire, Gervaise BOUTRAIS, Fabrice MARTRAGNY, Adjoints au Maire, Catherine GUILLOUET, Eric BOURDET, Conseillers.

**Absents excusés** : MME F. BATREL (pouvoir donné à B. KERMOAL), MM. Y. ANNE (pouvoir donné à E. BOURDET), C. MARTRAGNY et M. FLAGUAIS.

Monsieur Eric BOURDET est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 2 juillet 2019) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.

Le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

N° 2019 - 30

**VOIRIE - CHEMINEMENT PIÉTON**  
**ROUTE DE BAYEUX**

**Rapporteur : Le Maire**

Comme suite à l'enfouissement coordonné des réseaux route de Bayeux, les travaux à venir consistent en la réalisation d'un cheminement piéton entre l'entrée de l'agglomération communale et le chemin Duteur.

Le Conseil Municipal a inscrit au budget 2019, lors de sa séance du 3 avril dernier, cette opération pour un montant de 49 727,75 € H.T soit 59 673,30 € T.T.C (estimation cabinet Clémence, maître d'oeuvre).

Avant de lancer la consultation des entreprises, il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- sur le règlement de la consultation définissant les critères de jugement des offres (prix 70 %, valeur technique 30%);
- sur le montant de l'opération estimée par le cabinet Clémence maître d'oeuvre à 49 727,75 € H.T soit 59 673,30 € T.T.C,
- et de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental du Calvados à hauteur de 40 %.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :**

- 1) Approuver les critères de jugement des offres (prix 70 %, valeur technique 30%) de l'opération ;
- 2) Approuver le montant de l'opération estimé par le cabinet Clémence, maître d'oeuvre, à 49 727,75 € H.T soit 59 673,30 € T.T.C, au regard du descriptif des travaux présentés ;
- 3) Autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de polices auprès du Conseil départemental du Calvados à hauteur de 40 % ;
- 4) Autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 7

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

0

**N° 2019 - 31**

**SALLE DES FÊTES - RÉALISATION D'UNE TERRASSE**

**Rapporteur : Le Maire**

En marge des travaux de réaménagement de la salle des fêtes, le Conseil Municipal a inscrit au budget 2019, lors de sa séance du 3 avril dernier, cette opération pour un montant de 6 000,00 € T.T.C.

Des devis ont été demandés à deux entreprises pour la réalisation d'une terrasse de 4 mètres de large sur la longueur du bâtiment, soit une surface d'environ 75 m<sup>2</sup>.

Un premier devis a été remis par l'entreprise L.T.B en charge du gros œuvre de la salle des fêtes pour un montant de 6 649,20 € T.T.C.

Le second devis a été remis par l'entreprise MARIE maçonnerie de Ryes pour un montant de 4 860.00 € T.T.C.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :**

- 1) Approuver l'estimation commerciale de l'entreprise pour un montant de 4 860.00 € T.T.C.

Vote (s) pour : 7

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

**N° 2019 - 32**

**C.D.C BAYEUX INTERCOM - RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**Rapporteur : Le Maire**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) doit adresser, chaque année, aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'E.P.C.I.

Ce rapport fait l'objet d'une communication, par le Maire de chaque commune membre, au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'E.P.C.I sont entendus. Le Président de l'E.P.C.I peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ainsi, le rapport d'activité 2018 de la C.D.C Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité et le Compte Administratif sont joints en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Acter la communication du rapport d'activités 2018 de la C.D.C Bayeux Intercom accompagné du Compte Administratif 2018.

Vote (s) pour : 7

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

## POINT URBANISME

**Rapporteur : Le Maire**

Demandes en cours :

- DP 014 565 19U0004, Mme LEMENICIER-CALLIER, les Pontons, pour la création d'une piscine ;
- PC 014 565 19P0003, M. DEGRAVE, 2, rue du Buhot, pour la construction d'un garage ouvert.

Demandes accordées :

- DP 014 565 19U0003, M et MME WINTERSTEIN, les Pontons pour la création d'une piscine ;
- PC 014 565 19P0002, MME BIRON, les Pontons, pour la construction d'une maison individuelle ;
- CUa 014 565 19B0005, Maître DAMOURETTE, les Costillaires ;
- CUa 014 565 19B0006, Maître VIELPEAU, 8 voie Panoramique ;
- CUa 014 565 19B0007, Maître WACOGNE, la Haye Marmay ;
- CUa 014 565 19B0008, Maître VIELPEAU, les Pontons.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Poubelles de la plage : Les élastiques des poubelles posés avant l'été sont défectueux, car ils se sont cassés rapidement. Suite à notre réclamation, la société J.P.P Direct a répondu par mail en date du 9 septembre 2019 par lequel elle nous envoyait 12 nouveaux élastiques pour remplacement.

Toiture sacristie : Lors du Conseil Municipal en date du 2 juillet dernier, l'assemblée délibérante a attribué les travaux de réfection de la toiture de la sacristie à l'entreprise ESNAULT, offre la moins disante et en capacité d'intervenir début septembre 2019.

Les travaux ont démarré le 2 septembre dernier. Lors de la découverte de la toiture, il s'avère que le voligeage est très abîmé. Son remplacement sera supérieur aux 25% prévus dans le devis. Cependant, l'offre de ESNAULT restera la moins disante au regard des deux autres entreprises ayant répondu à la consultation.

Maison 4, route de Bayeux : Après de nombreux reports d'intervention, la citerne devrait être posée le 17 septembre prochain. Le raccordement de la canalisation depuis la citerne à l'habitation sera effectué par un plombier.

Ensuite, une nouvelle clôture sera posée au niveau de la porte de service du garage, cela permettra de stationner un véhicule. La bordure et le trottoir devront être abaissés pour qu'une voiture puisse rentrer dans la cour.

Après ces travaux, la maison pourra être mise en location. Le garage pourra être restauré par la suite.

Garage communal : Les travaux du garage sont terminés. Il reste en attente le traitement de la non-conformité du complexe d'étanchéité au niveau de la descente de gouttière. La réception n'est toujours pas prononcée.

L'entreprise C2L a été relancée par courrier avec accusé réception en date du 13 mars dernier afin de corriger la non-conformité. Si cette dernière ne donne pas suite, les travaux seront réalisés par une autre entreprise, le coût revenant à l'entreprise C2L.

Un nouveau courrier en accusé réception, avec copie à l'entreprise DUMAS, a été adressé le 11 septembre dernier à l'entreprise C2L afin de l'inviter à corriger les malfaçons.

Bulletin municipal : La commission communication s'est réunie le 12 septembre dernier pour définir les thèmes du bulletin 2019-2.

Budget participatif : Les habitants sont invités à réfléchir sur des projets dans le cadre du budget participatif suite à la distribution du flyer depuis le 7 septembre dernier. Leurs réponses sont attendues pour le 14 novembre prochain.

P.L.U.i C.D.C BAYEUX INTERCOM : L'enquête publique se déroule du 2 septembre au 3 octobre 2019. La permanence à Saint-Côme de Fresné s'est déroulée le jeudi 12 septembre dernier en présence du commissaire enquêteur.

Les habitants peuvent se rendre dans les permanences sur l'ensemble du territoire de la C.D.C BAYEUX INTERCOM suivant les informations mises à disposition par flyer ou sur le site internet de la commune.

Le dossier d'enquête publique est disponible et consultable en mairie à chacune des permanences jusqu'au 3 octobre prochain.

Salle des fêtes : Le choix du carrelage est identique à celui de la mairie (60x60).

Passerelles : Les 28 et 29 septembre prochain une délégation d'élus des communes de Tracy sur Mer, Arromanches les Bains et Saint Côme de Fresné sera présente en Moselle pour le départ des passerelles vers les communes respectives.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h30

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,



Bernard KERMOAL